

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de GRESSE en VERCORS
N° 2026-77

Séance du samedi 26 septembre 2026 à 17h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Elisabeth Martin, Olivier Bridelance, Cloé Dimier, Bernadette Vallier, Caroline Sauer, Frédéric Reumaux et Marc Algoud

Représentés : Michel-Pierre Pécoul par Olivier Bridelance

Absente : Julia Grassler

Secrétaire : Frédéric Froment

2026-77– Renouvellement du bail emphytéotique

M. le Maire informe le Conseil Municipal du que le bail liant la commune au syndicat intercommunal du relai de communication du Serpaton arrive à échéance. Il fait part par ailleurs de la proposition, formulée par le président du syndicat, que celui-ci se porte acquéreur de la partie communale gressoise du terrain sur lequel est implanté le pylône porteur d'antennes.

Il invite donc le conseil à débattre de la question suivante : vente ou signature d'un nouveau bail ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de conserver à la commune la propriété de ladite-parcelle et, en conséquence, autorise le maire à signer un nouveau bail emphytéotique visant à en confier la gérance au syndicat.

Votants 10 Pour 10 Contre 0 Abstention(s) 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
Gresse-en-Vercors, le 26 septembre 2026,
Monsieur Rémi Goube
Maire

